



Prestation compensatoire

Par **jomacha**, le **29/03/2015** à **11:06**

Bonjour

Je travaillais avec mon mari il a quitté le domicile subitement il ne m a jamais déclaré mais je peux prouver sans problème mon travail il perçoit un revenu de 15000€ j ai 43 ans trois enfants dont deux à charge nous avons 23 ans de mariage qu'elle va être le montant de la prestation compensatoire. Quand a la pension alimentaire comment cela va t'il se passer et pour moi qui me retrouve privé d emploi et de revenus

Merci de votre réponse

Par **domat**, le **29/03/2015** à **18:21**

bjr,

votre avocat avec votre aide demandera une prestation compensatoire qui pour fonction de rétablir la disparité de revenus suite à votre divorce ainsi qu'une pension alimentaire pour chaque enfant à votre charge.

cdt